Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL des ENTREPRISES DU FROID, des ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & du CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2025/35 - Septembre 2025

La représentativité du SNEFCCA reconduite pour 4 ans

L'arrêté du 24 juin 2025 (JO du 7 août 2025) fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la CCN IDCC 1412 confirme le SNEFCCA comme la seule chambre patronale habilitée à négocier pour les 4 prochaines années notre convention collective nationale. L'arrêté précédent du 6 octobre 2021 est abrogé.

Cette reconnaissance officielle permet au syndicat de mener toutes négociations paritaires attachées à nos textes conventionnels ainsi que les discussions avec les Pouvoirs publics.

En complément, la mesure de l'audience syndicale de nos partenaires sociaux réalisée lors du même cycle électoral a bouleversé la hiérarchie des centrales présentes lors de nos négociations paritaires.

Nos partenaires sociaux également confirmés

Un arrêté du 24 juin 2025 fixe la liste des organisations syndicales représentatives dans notre Branche. Si les 4 centrales présentes depuis 2021 sont reconduites, il est important de souligner la progression significative de la CFTC qui devient la 1ère organisation par son poids (35,61%) dans la négociation collective au détriment de la CFDT (35,14%), désormais 2nde

organisation. Notons que FO (19,34%) est ainsi repoussée à la 3ème place. Enfin, la CGT (9,91%) conserve son rang en "queue de peloton".

Cette nouvelle donne pourrait rebattre les cartes lors de futures négociations paritaires.